

AJ.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2010-198 DU 29 MAI 2010**

Chargeant Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**,  
Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du  
Développement, de l'Evaluation des Politiques  
Publiques et de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale de l'intérim du Président de la  
République pour compter du 29 mai 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement.

**DECRETE :**

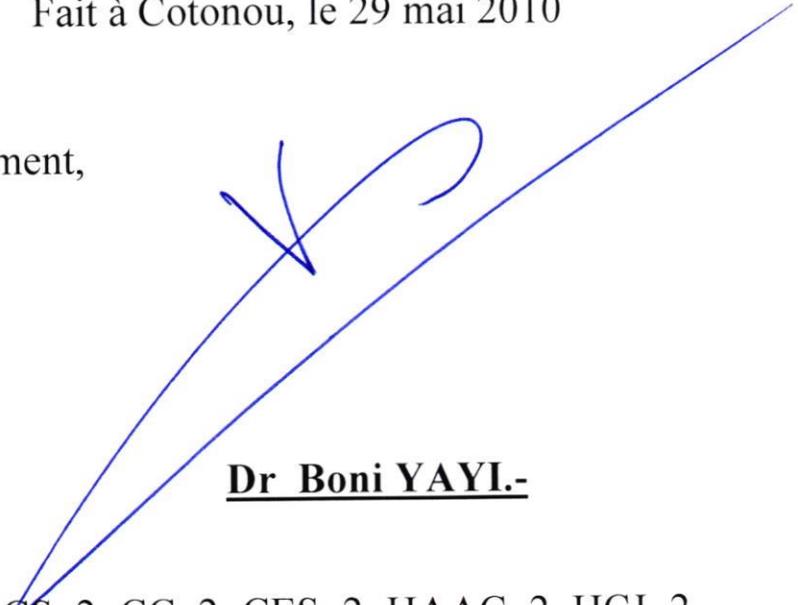
**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Nice (FRANCE).

**Article 2.-** Il est délégué à Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

**Article 3 :** Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 mai 2010

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI.-**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2  
MINISTERES 30 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.